

363
G95
1856
T.1
M/A

DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE

L'AFRIQUE ORIENTALE

RECUEILLIS ET RÉDIGÉS

PAR M. GUILLAIN,

CAPITAINE DE VAISSEAU;

PUBLIÉS

Par ordre du Gouvernement.

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSÉ CRITIQUE

DES

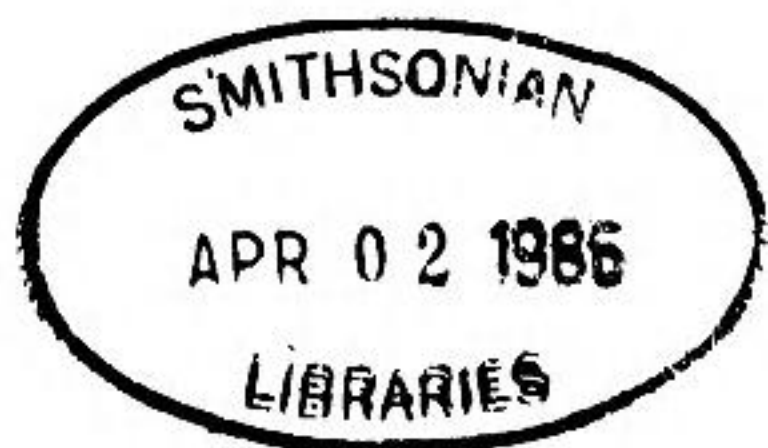
DIVERSES NOTIONS ACQUISES SUR L'AFRIQUE ORIENTALE,
depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

PARIS,

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,

RUE HAUTEFEUILLE, 21.



LIVRE II.

PÉRIODE GRÉCO-ROMAINE.

Relations des navigateurs grecs et romains avec la côte orientale d'Afrique.

La civilisation, dans sa marche progressive à travers l'océan des âges, ne s'est pas développée suivant une ligne non interrompue : si au point où elle est parvenue de nos jours, elle nous paraît, avec raison, ne s'être jamais arrêtée, il n'en est pas moins réel qu'elle est venue à nous, comme le flot vient au rivage, avançant et grandissant par une série d'ondulations successives, dont les reliefs et les creux correspondent à ses ascensions et à ses décadences, éclipses temporaires précédant de nouvelles aurores, moments d'arrêt précurseurs de plus vigoureux élans ! Née dans le fond de l'Asie, elle a été tour à tour indienne, égyptienne, persane, grecque, romaine ; puis elle s'est essayée à l'universalité par le catholicisme et le mahométisme, pour devenir définitivement *humaine* à l'époque où nous nous trouvons. Dans le cours de ce développement, inégal mais continu, et surtout à ses premières heures, les moyens de communiquer la pensée, de fixer et de transmettre la

« A partir de cette île (Ménouthésias), après deux jours-
« nées, se trouve, sur le continent, le dernier marché de
« l'Azanie, appelé *Rhapta*..... »

Or deux journées, toujours comptées à 20 lieues chacune, nous font arriver non loin de l'embouchure de l'Oufidji (1). Le Périple ne nous signale pas de fleuve auprès de Rhapta, et, sauf la distance qui la sépare de Ménouthésias, n'indique, dans la description qu'il en fait, aucune particularité géographique qui nous aide à reconnaître le plus ou moins d'exactitude de notre résultat.

Quant aux détails concernant le commerce et l'activité maritime dont ce marché était le théâtre, ils peuvent parfaitement s'adapter à la localité où vient déboucher l'Oufidji : les petites barques cousues qui étaient employées à Rhapta se retrouvent encore dans les barques appelées au-

(1) Le docteur Vincent, après avoir remarqué que Zanzibar se prêtait mieux que Pemba et Mafia à une assimilation avec Ménouthésias et avoir accepté cette assimilation (ce qui le mettait en contradiction avec lui-même quant à la distance indiquée dans le Périple, entre Ménouthésias et le canal), place Rhapta à Kiloua. Or Ménouthésias est à deux courses seulement de Rhapta, et le trajet de Zanzibar à Kiloua exigerait quatre courses de 50 milles, longueur qu'il a précédemment attribuée à la course; il en faudrait aussi près de quatre des nôtres; ajoutons, enfin, qu'aujourd'hui même un bon bateau ne met pas moins de trente-six heures pour se rendre du port de Zanzibar à Kiloua. C'est donc un nouvel accommodement que le docteur fait avec les indications du journal pour arriver à placer Rhapta à Kiloua, sans toutefois justifier cette préférence, contraire à la donnée du Périple, par aucun argument qui ne puisse également s'appliquer à la localité de l'Oufidji.

Nous avons encore une objection à présenter contre l'identification dont il s'agit, et celle-là nous la puisons dans les propres résultats présentés par le docteur Vincent. Dans le tableau (page 135 de son premier volume) où il signale les correspondances approximatives qu'il croit pouvoir établir entre les divisions du Périple et certaines parties de la côte, il arrive, par suite de son évaluation de la longueur de la course,

jourd'hui *M'tépé* (1), faites absolument de la même manière, et servant au transport des grains et autres articles de commerce entre l'Oufidji et Zanzibar; l'ivoire et les cornes de Rhinocéros y sont offerts, comme en tous les points de la côte au nord et au sud, et les tortues à écaille se trouvent en grand nombre dans les eaux environnantes parsemées d'îlots et de bancs. Enfin les bords du fleuve sont très-fertiles; on y récolte en abondance du riz, du millet et autres grains nourriciers, et il en devait être ainsi pour Rhapta, puisque le Périple nous apprend qu'on n'y apportait du fro-

à trouver une distance totale de 14,800 stades entre Aromata et Rhapta, qui doivent être évidemment comptés en suivant les inclinaisons de la côte, et qui représentent pour lui 19° 55'. Puis, rapprochant cette distance de celle qui existe entre Kiloua et Guardafui, qu'il dit être de quelque chose plus forte que 20 degrés, il semble vouloir tirer de cette coïncidence apparente une preuve en faveur de son estimation. Nous prions de remarquer d'abord que la distance en ligne droite d'Aromata à Rhapta doit être nécessairement plus courte que l'espace parcouru en suivant, comme le faisaient les navigateurs du Périple, la côte, et par conséquent, les inclinaisons et les sinuosités de celle-ci : il y aurait donc déjà, dans le simple rapprochement des deux distances telles qu'elles nous sont présentées dans ce tableau, un indice ou que la distance directe est trop forte, c'est-à-dire que Kiloua est trop éloignée d'Aromata pour représenter Rhapta, ou que la distance totale résultant de l'évaluation des courses est beaucoup trop petite, erreur que nous croyons moins probable que l'autre. Mais il y a plus, c'est que la distance de Guardafui à Kiloua n'est pas de 20 degrés ou 15,000 stades, mais bien de 24 degrés ou 18,000 stades : l'adoption du premier de ces nombres par le savant commentateur est, sans doute, le résultat d'une inadvertance, qui lui a fait prendre la différence en latitude pour la distance directe. Cette erreur rectifiée, l'identification de Rhapta et de Kiloua aurait pour conséquence de placer Rhapta à une distance directe d'Aromata plus forte de 3,500 stades que la somme des distances parcourues pour effectuer le trajet de l'un à l'autre de ces points, ce qui est impossible. — D'après tout cela, on comprendra facilement que nous ne nous rangions pas à l'opinion du docteur Vincent.

(1) Voir planche 52 de l'Album.

260
G95
1856
t. 2
MAA

DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE

L'AFRIQUE ORIENTALE

RECUEILLIS ET RÉDIGÉS

PAR M. GUILLAIN,

CAPITAINE DE VAISSEAU;

PUBLIÉS

Par ordre du Gouvernement.

DEUXIÈME PARTIE.

RELATION

DU

VOYAGE D'EXPLORATION A LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE,

EXÉCUTÉ PENDANT LES ANNÉES 1846, 1847 ET 1848,

par le brick *le Ducouëdic*.

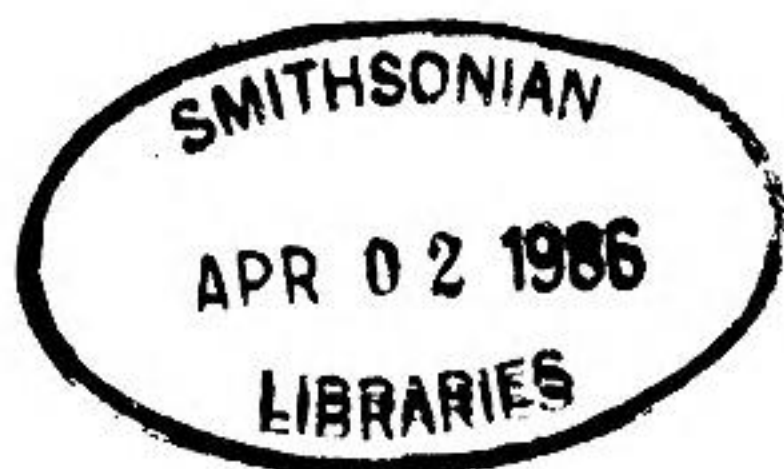
TOME PREMIER.

PARIS,

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,

RUE HAUTEFEUILLE, 21.



RELATION

DU

VOYAGE D'EXPLORATION

EXÉCUTÉ,
PAR LE BRICK LE DUCOUËDIC,

pendant les années 1846, 1847 et 1848.

CHAPITRE PREMIER.

Arrivée à Zanzibar. — Aspect de la ville et de la rade. — Première visite au Sultan. — Le consulat de France. — Entretien avec notre consul. — Détails sur la fin tragique de l'enseigne de vaisseau Maizan. — Les consuls anglais et américain. — Syed Séliman, gouverneur de Zanzibar. — Mesures hygiéniques prises à bord du brick. — Travaux relatifs à la mission. — Dîner à M'toni. — Conférence avec le Sultan au sujet de l'affaire Maizan et de la fixation du cours de la monnaie française. — Promenade à la plantation de Tahyef. — Propriétés rurales du Sultan. — Conventions diverses entre le gouvernement anglais et le Sultan, concernant l'abolition de la traite dans les États de ce prince. — Arrivée de la corvette anglaise *Cléopâtre*. — Dispositions de départ.

Le 31 août 1846, conformément aux instructions dont on vient de lire la teneur, le *Ducouëdic* partit de Saint-Denis pour se rendre à Maïotte, où nous arrivâmes après onze jours de traversée. Je n'y restai que le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de ce qu'il m'avait été prescrit de faire dans cette relâche, et le 16 septembre nous quittâmes Maïotte, pour nous diriger vers Zanzibar.

Favorisés par une jolie brise variable du sud-ouest au

CHAPITRE XIII.

Suite des détails ethnographiques sur les Soumal-Medjeurtine. — Dernières observations concernant Hhafoun.

De toutes les nations soumal il n'est que celle des Medjeurtine chez qui le titre de Sultan soit donné au chef suprême (1), et, quoique depuis un temps bien éloigné il ne s'en soit pas trouvé un dont le pouvoir ait été reconnu dans toutes les parties du pays, ce titre n'en a pas moins été conservé et transmis, en ligne directe, dans la branche aînée de la famille souveraine. Cette transmission s'opère héréditairement, à l'exclusion des femmes qui n'exercent jamais l'autorité, ne jouissant pas des privilèges politiques. Ce n'est pas l'aîné de tous les fils du Sultan qui hérite, mais bien le plus âgé d'entre les garçons premiers-nés de ses diverses femmes. Aucun des enfants de l'épouse qui a d'abord engendré une fille ne peut prétendre à la souveraineté. La même règle est suivie pour la transmission du titre de chef de tribu. Si la branche régnante vient à s'épuiser, le peuple s'assemble pour choisir un sultan parmi les membres des branches collatérales.

Le Sultan est majeur à dix-huit ans ; mais, dans la pra-

(1) Chez les autres ce titre est, ainsi qu'on le verra plus loin, remplacé par celui de *Guerád* ou par celui d'*Ougass*.

une partie et portent le reste à la côte, dans des pots semblables à ceux où le semen est conservé, et qui contiennent de 18 à 20 livres. La cire n'est pas utilisée.

Les animaux sauvages qu'on m'a désignés comme existant dans le pays sont le lion (*lebahh*), le tigre (*chebel*), le léopard (*heurmad*), l'éléphant (*méroudi*), le rhinocéros (*ouïeul*), l'hyène (*dedère*), le chacal, la gazelle (*dero*), et plusieurs autres espèces d'antilopes, le cerf, le singe (*dayair*), le renard, le blaireau, le porc-épic (*djadettou*), l'autruche (*gorioh*); la girafe (*guéri*) ne se trouve que chez les Loulbahanté, les Meurrihân' et les Ougadine. Parmi ces animaux, les Medjeurtine chassent, pour les détruire, le lion, le tigre et le léopard. Quand un carnassier vient rôder aux environs des *guériet* (1), l'alarme est donnée; tous les hommes partent à cheval, et traquent l'ennemi, qui fait ordinairement payer sa vie en griffant terriblement quelques-uns des plus hardis assaillants. Parfois les Soumal de l'intérieur apportent, dans les ports, des plumes d'autruche ou des dents d'éléphant; leurs habitudes vagabondes les poussent à faire les plus longs voyages pour vendre une très-minime quantité de ces objets; mais, en général, les Medjeurtine ne tuent, pour tirer parti de sa dépouille et de sa chair, aucun des animaux que nous avons cités, excepté la gazelle, dont la chasse se pratique d'une manière qui ne manque pas d'originalité, comme on va le voir.

Deux ou trois individus se réunissent à cet effet; le plus habile à tirer de l'arc étant blotti dans quelque épais buisson voisin des retraites de ces animaux, ses compagnons,

(1) Ce mot, emprunté à la langue arabe, sert à désigner, chez les Soumal, un lieu où campe une tribu de pasteurs.

CHAPITRE XIV.

Description des pays occupés par les Soumal-Adji.

J'ai déjà nommé, en parlant de la descendance de Daroud, les diverses tribus auxquelles elle a donné naissance. Favorisées, sans doute, par des circonstances particulières, telles que l'énergie ou l'intelligence des chefs, la vitalité plus grande de leur famille, peut-être aussi par les conditions atmosphériques et la position du territoire choisi par les fondateurs, quelques-unes de ces tribus en sont venues à former aujourd'hui des populations assez considérables pour constituer autant de nationalités distinctes, ayant leurs limites territoriales et conservant les unes à l'égard des autres une complète indépendance. J'ai réuni dans ce chapitre les renseignements que je me suis procurés sur la situation géographique, les productions et le commerce de chacune d'elles (1).

(1) Pendant mon séjour à Hhafouu, je n'ai obtenu que des notions fort incomplètes sur le pays des Soumal-Adji, si ce n'est pour la partie occupée par les Medjeurtine; mais, dans le désir de rendre ma relation aussi utile que possible aux navigateurs et aux commerçants, j'ai ajouté à mes renseignements particuliers des extraits d'un mémoire écrit,

litude de ce nom avec le titre donné au chef de cette peuplade me ferait penser que Guerâd tire son nom de ce qu'il est la résidence la plus habituelle du chef. Par le travers de Bendeur-Gueri, on a des fonds de 9 à 11 mètres à un demi-mille de terre, de 16 à 18 mètres à un mille. On s'y procure de bonne eau.

Après Bendeur-Gueri, la côte suit, sur un espace d'une quarantaine de milles, une direction presque est et ouest, jusqu'à Bendeur-Djedid, limite occidentale du territoire des Ouarsanguéli, dans lequel il est compris.

Sur toute la côte que je viens de décrire, on a généralement des sondes de neuf à dix-huit mètres à un demi-mille du rivage, et de vingt-sept à trente-six mètres à un mille. A cette dernière distance, le fond est de sable; plus près de terre, il est mêlé de corail et de roche. Le rivage est plat et sablonneux, mais, en arrière, il est dominé par le premier plan des montagnes qui forment les contre-forts du Djebel ouarsanguéli, dont le plateau supérieur s'élève à près de 1,900 mètres au-dessus du niveau de la mer et s'étend de l'est à l'ouest, depuis le méridien de Bendeur-Gâcem jusqu'à Bendeur-Meyt ou Mitt, un peu au delà de Bendeur-Djedid.

Les indications données, pour la côte des Medjurtine, relativement aux marées, aux courants, et au banc de sondes qui la borde, s'appliquent également à la côte des Ouarsanguéli.

« Les Ouarsanguéli (1), dit M. Cruttenden, forment une
« population puissante et guerrière. Descendants de la

(1) Ouarsanguéli, porteur de bonnes nouvelles.

« même mère que les Medjeurtine, ils s'allient générale-
« ment avec eux dans leurs guerres contre les autres tri-
« bus; mais cette parenté et ces alliances n'empêchent pas
« que de petites querelles ne s'élèvent fréquemment entre
« eux et qu'ils ne profitent de toutes les occasions où ils
« peuvent se dérober mutuellement ce qui leur appartient.
« Les Ouarsanguéli sont divisés en plusieurs tribus, dont
« les plus importantes sont : 1° les Guerâd-Abdallah, tribu
« souveraine dans laquelle se transmet héréditairement le
« titre de guerâd ou chef (*); elle réside sur le versant mé-
« ridional du grand plateau d'Eyransid; 2° les Noh-Ahmar
« établis à Bendeur-Djedid; 3° les Ogueis-Leubbah, qui
« habitent deux des villages de Ras-Gueri; 4° les Eddin-
« Siyed, dont se compose la population de Gâam et des
« montagnes qui le dominant; 5° les Mayeds, qui résident
« à Deurderi; 6° enfin la populeuse tribu des Deubeiss (**),
« qui occupe le village d'Elaïo et s'étend jusqu'à Bendeur-
« Zyada, où elle joint les Medjeurtine. Les Ouarsanguéli
« ont beaucoup de chevaux; la sagaie et le bouclier sont
« les armes de toutes ces tribus, à l'exception de celle des
« Deubeiss, qui ne se sert que de l'arc et des flèches em-
« poisonnées. Les articles d'exportation du pays des Ouarsanguéli sont l'encens, la myrrhe, les gommés, dont
« une espèce nommée fel-fellahh; puis l'orseille et le ghi
« ou semen.....

(*) Ce chef est aujourd'hui un tout jeune homme à peu près de l'âge du sultan des Medjeurtine et nommé Mohhammed-ben-Ali.

(**) Je ferai remarquer, à propos de ce nom donné par M. Cruttenden à l'une des tribus ouarsanguéli, que celui de Deudbeiss, qui me paraît le même, m'a été cité comme appartenant à l'une des tribus ideurr, dont je parlerai plus loin.

« Au sud du pays des Ouarsanguéli s'étend le territoire
« des Loulbahanté (*), abondant en prairies, en encens et
« bois de construction ; mais on n'y rencontre pas une
« seule pierre. Comme les autres tribus de la même fa-
« mille, les Loulbahanté ont pour armes la sagaie et le
« bouclier, et combattent principalement à cheval. Leurs
« chevaux sont forts et courageux ; cette race provient, se-
« lon la tradition soumali, des haras de Soliman, le fils de
« David, et est, par conséquent, grandement appréciée. Les
« Loulbahanté, autant que j'en puis juger d'après ceux que
« j'ai vus, sont une belle et mâle race d'hommes, ne le cé-
« dant à aucun des enfants de Daroud, soit par le carac-
« tère, soit par les apparences ; on les représente comme
« courtois et hospitaliers envers l'étranger qui les visite :
« ils ont ordinairement deux sultans ou guerâd. Le plus
« âgé des deux gouverne les parties orientales de la pro-
« vince, tandis que son collègue est chargé de garder la
« frontière nord-ouest, pour la préserver des incursions
« des maraudeurs hâbeur-el-djallah, voisins de Keram et
« des Ougadine de la famille de Noh-Ahmar (**). Le pre-
« mier est actuellement Mohhammed-Ali-Harran ; son col-
« lègue, récemment décédé, se nommait Ali-Guerâd.

« Les Loulbahanté n'ont aucune céréale et subsistent
« principalement de lait, excepté lorsque le manque de
« pluie les oblige à éclaircir les innombrables troupeaux
« de gros et petit bétail, qui rôdent dans leurs prairies

(*) Loulbahanté, possesseur de la terre.

(**) Peut-être le mot Ougadine a-t-il été mis, par erreur, au lieu de celui d'Ouarsanguéli ; car Noh-Ahmar nous a été déjà désigné comme le nom d'une tribu ouarsanguéli, voir la page précédente.

« sans fin. Ils n'ont que peu de gommés ; mais ils portent
« à la côte de l'ivoire, des plumes d'autruche et du ghi en
« abondance.

« Les bêtes fauves, et particulièrement le lion, sont en
« grand nombre dans le pays ; la girafe s'y trouve dans les
« plaines verdoyantes qui se déroulent au bas du versant
« méridional de la gigantesque chaîne de montagnes des
« Ouarsanguéli ; le coudou, l'onix et le rhinocéros noir
« sont aussi communs dans les mêmes endroits..... »

On sait peu de chose des Meurrihân' ; leur pays est rarement visité par les Soumal du nord, eu égard à sa position avancée dans l'intérieur et à son enclavement partiel dans le territoire des Haouiya, peuplade réputée sauvage et inhospitalière. « Les Meurrihân' ne jouissent pas d'une
« grande considération parmi les autres Soumal. Leur pays
« doit être abondant en gommés, myrrhe et ivoire. La vallée de Nougale en forme la lisière du côté du nord. Ils sont
« séparés de la mer et de la rivière Chebel-lèh (*) par des
« tribus haouiya.

« Leur territoire ne produit pas de grains ; ils expédient,
« chaque année, à Beurbera, des caravanes qui y portent
« la meilleure myrrhe, les plus belles plumes d'autruche
« et de très-bel ivoire. La race de leurs chevaux est fort
« estimée..... »

Les Ougadine sont répandus sur un vaste territoire : ils ont, à l'est, le pays des Loulbahanté et des Meurrihân' ; au sud, les Haouiya et le cours de l'Ouébi-Denoq ; à l'ouest,

(*) La rivière Chebel-lèh n'est autre que la rivière Denoq, dont les diverses parties reçoivent le nom du territoire qu'elles traversent.

365
695
1856
t. 3
MAA

DOCUMENTS

* SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE

L'AFRIQUE ORIENTALE

RECUEILLIS ET RÉDIGÉS

PAR M. GUILLAIN,

CAPITAINE DE VAISSEAU ;

PUBLIÉS

Par ordre du Gouvernement.

DEUXIÈME PARTIE.

RELATION

DU

VOYAGE D'EXPLORATION A LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE,

EXÉCUTÉ PENDANT LES ANNÉES 1846, 1847 ET 1848,

par le brick *le Ducouëdic*.

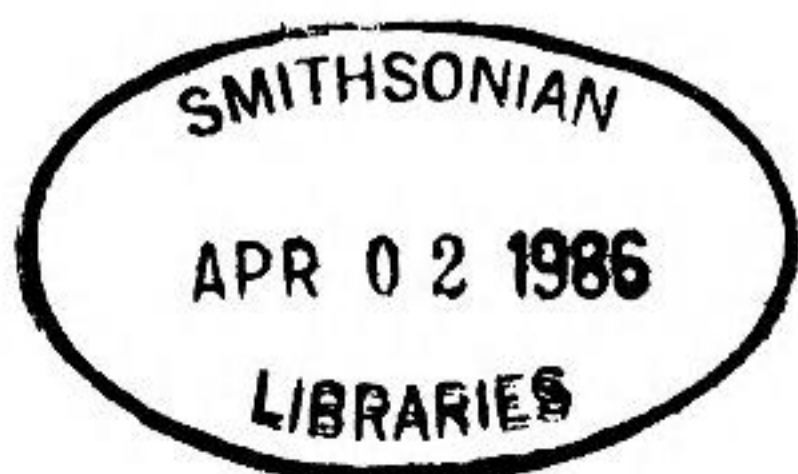
TOME DEUXIÈME.

PARIS,

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,

RUE HAUTEFEUILLE, 21.



CHAPITRE XXIII.

Position de Mombase; ses ports et son mouillage extérieur.— Description de l'île. — Sa population. — Mœurs et coutumes. — La citadelle et les deux villes. — Tombeaux des M'zara. — Gouvernement des M'zara. — Gouvernement actuel. — Takaonggo et Gassi. — Productions. — Commerce. — Monnaie. — Excursions à Rabaye et à Derouma. — Itinéraire des pays de Tchaga, de Kamba et de Massaïe.

L'île Mombase, nommée M'vita par les indigènes et Mom'bâça par les Arabes, est comprise dans le Souahbel et gît à 47 ou 48 lieues au nord $\frac{1}{4}$ nord-est de la ville de Zanzibar. Sa position, d'après nos observations, faites à la forteresse, serait par 4° 4' de latitude sud et 37° 24' 18'' de longitude est. Elle est située dans une baie presque fermée dont elle occupe la partie centrale et qu'elle transforme ainsi en deux bras de mer, profonds et sinueux, offrant des ports où l'on est abrité de tous les vents, et s'avancant, l'un au nord-ouest, l'autre vers l'ouest au delà de l'île. Au fond de chacun d'eux se jettent plusieurs petites rivières et ruisseaux que des embarcations remontent jusqu'à 8 ou 10 milles. Ces cours d'eau facilitent les communications entre la ville et quelques-uns des villages du continent qui sont autant de marchés d'où Mombase tire des grains et divers produits apportés de l'intérieur.

L'île est plate. Sa plus grande longueur est de près de

CHAPITRE XVII.

Routes de Moguedchou vers l'intérieur. — Dispositions prises pour une excursion à Guèledi. — Départ. — Incidents de route. — Arrivée. — Description de Guèledi. — Sa population. — Mœurs et caractères des habitants. — Cultures et productions. — Le sultan Youceuf et sa famille. — Sa puissance politique. — Itinéraires de Guèledi à divers points de l'intérieur. — Cours de l'Ouébi-Dénok. — Retour à Moguedchou.

Plusieurs routes partent de Moguedchou : l'une, dirigée vers le nord-est, longe la côte du pays des Abgal, puis entre dans celui des Medjeurtine, où elle se ramifie; les autres conduisent à la rivière et de là pénètrent dans l'intérieur.

En suivant la première, on met, dit-on, quinze aoudahh (1) pour atteindre la limite qui sépare les Habeur-Gadeur des Medjeurtine. A partir de Chinggāni, on passe, pendant quatre aoudahh, sur le territoire des Abgal-Habeur-intéra, qui comprennent deux tribus, les Ali, le long du rivage, et les Men'tané, dans les terres. On entre ensuite dans le territoire des Abgal-Youceuf, sur lequel on fait deux aoudahh; après quoi on rencontre le pays des Kabala, où l'on

(1) *Aoudahh*, pluriel d'oudebha, qui signifie une journée de voyage comptée du lever au coucher du soleil, avec les repos obligés, ce qui représente une moyenne de neuf à dix heures de marche.

pauvre blessé, si méchamment troublé dans ses ébats. Encore cette tragédie manqua-t-elle, par une péripétie imprévue, de se dénouer aux dépens de notre trop heureux compagnon ; en effet, celui-ci s'étant, avec une intrépidité intempestive, élancé du haut de la berge au bord de l'eau pour suivre le gibier, qui avait l'impolitesse de s'enfuir sans attendre un second projectile, l'animal se retourna d'un air furieux, et nous vîmes le moment où le chasseur allait être chassé à son tour. Heureusement il n'en fut rien ; toutefois je dois dire, en narrateur fidèle et impartial, que, s'il y eut, dans cette circonstance, de nouveaux cris et de nouvelles gambades, ils ne furent pas le fait de l'hippopotame arquebuse.

Les autres animaux sauvages qui se rencontrent dans le voisinage sont plusieurs espèces d'antilopes, le rhinocéros, l'autruche, le chat-tigre ; je ne prétends pas, d'ailleurs, énumérer ici tous ceux qui parcourent les forêts au delà des terrains cultivés. Un sujet d'observation beaucoup plus important, c'est le grand nombre d'animaux domestiques que possèdent les Soumal de Guèledi : d'innombrables troupeaux de chameaux, de bœufs, d'ânes, de moutons et de cabris couvrent les bords de la rivière ; c'est, après le millet, la principale richesse du pays. La volaille y est aussi en abondance ; mais le poisson, j'ai tout lieu de le croire, manque dans les eaux de l'Ouébi ; nous n'avons pu nous en procurer qu'une fois, et j'ai pensé qu'il était détruit par les caïmans qui peuplent la rivière.

Le millet est la production spéciale de la localité ; outre qu'il en alimente la population et celle de Moguedchou, on en exporte considérablement ; il est expédié à ce dernier

CHAPITRE XXIII.

Position de Mombase; ses ports et son mouillage extérieur.— Description de l'île. — Sa population. — Mœurs et coutumes. — La citadelle et les deux villes. — Tombeaux des M'zara. — Gouvernement des M'zara. — Gouvernement actuel. — Takaonggo et Gassi. — Productions. — Commerce. — Monnaie. — Excursions à Rabaye et à Derouma. — Itinéraire des pays de Tchaga, de Kamba et de Massaïe.

L'île Mombase, nommée M'vita par les indigènes et Mom'bâça par les Arabes, est comprise dans le Souahbel et gît à 47 ou 48 lieues au nord $\frac{1}{4}$ nord-est de la ville de Zanzibar. Sa position, d'après nos observations, faites à la forteresse, serait par 4° 4' de latitude sud et 37° 24' 18'' de longitude est. Elle est située dans une baie presque fermée dont elle occupe la partie centrale et qu'elle transforme ainsi en deux bras de mer, profonds et sinueux, offrant des ports où l'on est abrité de tous les vents, et s'avancant, l'un au nord-ouest, l'autre vers l'ouest au delà de l'île. Au fond de chacun d'eux se jettent plusieurs petites rivières et ruisseaux que des embarcations remontent jusqu'à 8 ou 10 milles. Ces cours d'eau facilitent les communications entre la ville et quelques-uns des villages du continent qui sont autant de marchés d'où Mombase tire des grains et divers produits apportés de l'intérieur.

L'île est plate. Sa plus grande longueur est de près de

se trouve doublé par celui des esclaves répartis dans les campagnes. Elle possède deux *béden* et un *bettil* qui transportent le millet et autres grains qu'elle produit à M'kellé et Chehheur. Elle fait aussi un peu de commerce avec les Galla ; les échanges s'opèrent annuellement en un lieu voisin de Takaonggo ; ceux-ci y apportent de l'ivoire, des bœufs, des moutons et des cabris, en échange de quoi ils reçoivent du fer ordinairement travaillé en hachots, des cotonnades des Bénadir, un peu de coton rouge et du plomb dont ils font des bracelets. Les colons ont découvert, il y a deux ou trois ans, un amas de copal qu'ils extraient et vendent soit à leurs anciens compatriotes, soit à des bateaux en relâche à Kilifi. Takaonggo est soumis au système de douane établi par le sultan Saïd. Revenons maintenant à Mombase.

L'industrie manufacturière est nulle dans cette île. Les productions agricoles sont insignifiantes ; on n'y récolte qu'une très-faible quantité de millet et de maïs, outre quelques légumes et fruits. La plus grande partie des subsistances nécessaires à la population sont tirées de ses dépendances sur la terre ferme et des pays oua-nika. Elles consistent en haricots, giraumonts, pois, ambrevades, bananes, oignons en abondance, cocos, patates, manioc, arachides, beaucoup de maïs, du millet, un peu de riz et de sésame. De plus, les champignons pullulent aux environs ; les Oua-Chenggamoué et les Oua-Kilindini en mangent considérablement et connaissent un remède contre les effets de l'espèce vénéneuse. C'est également de chez les Oua-Nika et des pays contigus du côté de l'intérieur, qu'elle reçoit les objets dont s'alimente son commerce maritime.

Les principaux de ces articles sont l'ivoire, le copal, le

moutama, des peaux et des cornes de rhinocéros, et parfois des dents d'hippopotame. L'ivoire provient des pays de Tchaga et de Kamba. Quelques négociants envoient des caravanes à l'intérieur pour en traiter; mais il est presque tout apporté par les indigènes eux-mêmes dans les villages ouanika du littoral.

Au dire du banian de la douane, le rapport d'échange serait de 5 piastres de marchandises (valeur de l'Inde ou de Zanzibar) pour 7 piastres d'ivoire, c'est-à-dire qu'il y aurait pour l'acheteur un gain de 40 pour 100 (1). L'ivoire, en arrivant, est déposé à la douane, où il est pesé, poinçonné et où l'on prélève le droit selon la qualité.

Un navire européen touchant à Mombase pour y prendre de l'ivoire payerait la frazela de 35 à 38 piastres, en thalis ou en piastres à colonnes (un paiement par lettre de change ne serait pas accepté). C'est au mois de juillet que l'ivoire se trouve le plus abondamment dans ce port et les villages environnants. On en peut amasser alors environ 300 frazela dans trois semaines. Il en passe annuellement de

(1) Voici quelques détails sur le voyage d'une caravane à Tchaga. Elle se composait de 70 personnes, dont 50 Oua-Nika et 20 habitants de Mombase. A Taïta, 22 autres individus se joignirent à elle, les uns engagés, les autres espérant l'être en route, par suite de la maladie ou de la mort de quelques porteurs. La caravane rapporta environ 40 frazela d'ivoire. L'un des chefs, qui avait pour sa part 60 piastres de marchandises et 18 porteurs, a eu 7 frazela, qui ont été vendues 187 piastres. Il a payé 21 piastres de droits, 90 piastres pour frais de porteurs; il a donc eu 8 piastres de bénéfice net: l'opération a été très-mauvaise, le voyage ayant duré quatre mois. Le premier qu'il avait effectué dans le même pays lui avait donné un énorme bénéfice, environ 700 pour 100; mais la concurrence a fait tomber à 100 pour 100 les meilleures opérations de ce genre. Aujourd'hui 40 pour 100 et même 25 pour 100 sont considérés comme des résultats satisfaisants.

très-épais, mais peu profond, qui entoure N'garé. C'est un village assez joli, composé de cinquante à soixante cases : la haie d'arbustes et de lianes qui l'entourne en le fortifiant, les cocotiers s'élevant dans les intervalles des habitations, la propreté régnant autour de celles-ci lui donnent un air joyeux et coquet.

Après une demi-heure passée en conversation avec le cheikh, on regagna le canot, qui, au bout d'une heure et demie, accostait le *Ducouëdic*.

ROUTE DE MOMBASE AU PAYS DE TCHAGA.

Les voyages à l'intérieur se font à pied ; les bagages et les marchandises sont portés à dos d'homme : dans ce cas, la charge est, en moyenne, d'une frazela. Les jeunes gens pauvres de Mombase et les esclaves de marchands sont employés comme porteurs, et, dans le cas où ils ne sont pas en nombre suffisant, on y supplée par des Oua-Nika. Les provisions à emporter consistent en patates et une autre racine dite m'hôgo, en poules, millet et bananes, mais on ne les prend qu'en sortant du pays des Oua-Nika, car, pendant les deux journées que l'on met à traverser ce territoire, on se procure des vivres partout. Pour se rendre de là à Taïta, on se munit de trois jours de vivres ; à Taïta on les renouvelle pour trois ou quatre autres, et on peut atteindre ainsi Tavéta. Durant la mousson de sud-ouest, on trouve de l'eau sur toute la route et l'on en fait chaque matin sa provision. Pendant la mousson de nord-est on en prend pour trois jours.

Les porteurs se payent moitié avant le départ, moitié au retour : outre la nourriture, on donne 7 piastres à ceux de

Le cinquième jour, au sortir de Segao, on parcourt un pays verdoyant; on couche dans le chemin.

Le sixième jour, vers deux heures, on atteint Boura au delà duquel la route, jusqu'à Kiléma, est commune aux deux itinéraires. Ainsi par celui du sud on gagne un jour.

Un courrier non chargé pourrait mettre seulement de sept à huit jours pour se rendre de M'vita à Kiléma.

UN ITINÉRAIRE AU PAYS DES OUA-KAMBA.

Journée de neuf heures avec bagages.

Parti de Vangga, situé sur le rivage en face d'Ouacine, on s'arrête à Djongga le soir. On a rencontré çà et là quelques cases sur la route, et passé deux fois une petite rivière qui débouche à un quart de mille au sud de Vangga. Dans les temps de pluie, on la traverse ayant de l'eau jusqu'au cou; dans la saison sèche, jusqu'à mi-jambe.

Le deuxième jour, on couche à Bomboui, colline autrefois occupée par les Oua-Kouavi. Elle n'est pas très-élevée, et la pente en est douce. Le pays est désert. On y trouve de l'eau dans la mousson de sud-ouest, mais pas dans celle de nord-est; elle se conserve dans un petit réservoir; il n'y a pas d'eau courante. On a quitté le territoire des Oua-Digo à Gon'dja, village qui compte environ cinquante cases, et dont les alentours sont cultivés en bananiers, cocotiers, grains, etc.

Le troisième jour, on arrive à Kidangga-dangga, pays désert, ancienne résidence d'Oua-Kouavi. Il y a là trois montagnes placées sur une ligne nord et sud; le chemin

à droite, on se rend au village de Kivoï, distant de deux à trois heures de marche; le chemin de gauche côtoie la rivière, sur les bords de laquelle on couche au haut d'une élévation qui la domine presque à pic. On a fait route au nord depuis N'gouïo.

Durant la vingt-sixième journée on longe la rivière; le lendemain, vers midi, on la traverse à gué et l'on suit son autre bord, pays inculte et inhabité; direction nord.

Le surlendemain, mêmes circonstances.

Le vingt-neuvième jour, vers une heure de l'après-midi, on s'écarte de la rivière; après avoir gravi une hauteur, on la retrouve et on la coupe de nouveau pour prendre la rive gauche, où l'on passe la nuit.

Le trentième jour, on la quitte définitivement et on continue au nord, toujours à travers un pays inhabité. Le soir, on arrive à Ouangoa Oua-Kapitéï, terrain sablonneux et aride, semé de quelques broussailles. A droite est une longue montagne que l'on côtoie pendant toute la journée suivante et au pied de laquelle on couche.

Le trente-deuxième jour, on a dépassé, vers midi, l'extrémité de la montagne et, continuant de marcher vers le nord, on gagne une petite rivière qui n'est jamais à sec. On bivouaque sur ses bords, après l'avoir traversée. Le pays est inhabité.

Le trente-troisième jour, on arrive le soir près d'une autre rivière plus grande.

Le trente-quatrième jour, on se trouve à une heure en vue de la montagne de Kikouïo; là il est d'usage de s'arrêter et d'envoyer prévenir le chef, qui expédie quelqu'un au-devant des voyageurs ou qui vient lui-même pour entrer en

pour parler avec eux et les introduire. Kikouïo est le nom d'un territoire et non celui de la montagne elle-même.

Le caravanier qui nous traçait cet itinéraire continua de la manière suivante l'historique de son voyage :

« Arrivés en vue et à six heures de distance de la montagne du pays de Kikouïo, notre guide refusa d'y entrer et voulut retourner dans le sien (Kamba); après avoir pris conseil de mes compagnons, je résolus de me remettre en route, et me dirigeai à l'est quelques degrés nord. Trois jours de marche, à travers un désert, nous conduisirent à Ivéti, partie du territoire des Oua-Kamba. Nos provisions étaient épuisées et le pays ne fournissait pas de gibier. Le troisième jour seulement nous tuâmes un rhinocéros, ce qui nous procura de la nourriture; heureusement nous avions conservé un peu d'eau. A Ivéti, nous célébrâmes la cérémonie dite de la fraternité de sang, et nous y restâmes dix-sept jours, après lesquels nous entrâmes en rapport avec un individu qui, vu le manque d'herbage dans son pays, s'était établi dans celui-ci pour y faire paître ses troupeaux et ceux du sultan de Kikouïo, dont il se disait frère. Il s'offrit à nous conduire au but de notre voyage en passant sur le territoire de ce chef, où nous aurions dû nous engager, au lieu de venir sur la droite, comme nous l'avions fait quand notre guide nous avait quittés.

« Nous nous mîmes en marche vers l'ouest-nord-ouest, et revîmes la montagne d'Ouangoa Oua-Kapitéï, que nous laissâmes à main gauche; au bout d'une journée et demie, la route nous en rapprocha et nous allâmes coucher sur le bord d'une assez grande rivière.

« Le lendemain, nous traversâmes une autre rivière fort

leur visage. Les ornements communs aux deux sexes sont des colliers en cuivre quelquefois enrichis de cornalines et autres pierres qu'on trouve dans la montagne de Kulimandjaro. Les femmes se mettent des anneaux de cuivre aux jambes et y ajoutent des pendants de cauris qui leur sont apportés de la mer. Les deux sexes se mêlent à la danse. Des grelots, que les hommes s'attachent au-dessus de la cheville, et les femmes au-dessous du genou, parfois aussi un instrument formé d'un bambou percé de trous et avec lequel on frappe la terre, font seuls les frais de l'orchestre. Les Oua-Tchaga, quand ils vont au combat, se ceignent la tête d'une bande de peau non dépouillée de son poil; une plume d'autruche placée devant ou derrière en guise de panache surmonte cette coiffure; la lanière qui la compose est prise le long de l'échine d'un animal nommé domou par les Oua-Nika; il a de longues cornes presque droites, est moins grand que le buffle et fuit à l'approche de l'homme. Pour compléter leur parure guerrière, les naturels s'attachent parfois aussi à la ceinture une queue de girafe emmanchée qui pend en arrière de la hanche gauche.

Leurs armes sont la sagaie de petite dimension, l'arc haut de 3 à 4 pieds et les flèches d'un peu plus d'une coudée de long, le sabre, le couteau-poignard qu'ils fixent au gras du bras par une courroie, enfin le bouclier en buffle ou en peau de rhinocéros ayant deux coudées et demie de long sur une coudée de large.

Leur nourriture se compose, le plus ordinairement, de lait, de miel et de bananes dont un régime se paye deux cauris. Ils font une liqueur forte, nommée mahuari, avec la banane, un autre fruit et une petite graine dans le genre

commerce intérieur, et presque tous aussi, au commerce extérieur. Il y a cependant lieu de faire une distinction, dans cette seconde catégorie, entre ceux qui exercent ce trafic seulement avec les peuplades de l'Afrique et ceux qui, recevant directement de tous les autres étrangers, peuvent leur livrer, en outre, des produits d'exportation ; ces derniers points nous intéressent plus particulièrement : ce sont Moguedchou, Meurka, Braoua, Lâmour, Mombase, Pemba, Zanzibar, Kiloua-Kivin'ja et Kiloua-Kouavi ; peut-être Kissouéré et Lindy, puis M'gâo, Mikin'dani et Kiongga.

COMMERCE INTÉRIEUR.

Le commerce intérieur s'exerce sur les objets suivants : esclaves, chameaux, ânes, gros et petit bétail, peaux de bœufs, de cabris et de rhinocéros, cornes de rhinocéros, semen, miel, cire, dents d'éléphants, écailles, poisson salé, ambre gris, céréales (froment, riz et divers millets), diverses faséoles, graines et huile de sésame, autres graines oléagineuses (tondd'ho et kondé), cocos et huile de cocos, noix d'arec, girofle, copal, sucres et mélasses, café, fruits secs (dattes, amandes, raisins, noix), nattes et sacs.

Étoffes de coton, bois de construction, sel, verroterie, laiton, fil de fer, plomb, étain, poudre et armes, quincaillerie, vaisselle, verrerie, meubles, vêtements confectionnés, étoffes de laine et tapis, coton en laine, eau de rose et quelques drogues.

ESCLAVES : so., *ouatouma* (1). — Ils sont fournis à Zan-

(1) Le premier mot en italique qui suit le nom de chaque objet est la

mais la demande des Anglais et des Américains a diminué sur cet article en augmentant pour le sésame et plusieurs autres objets.

PEAUX DE CABRI : so., *goovi-ia-m'bouzi*. — Braoua en envoie quelques-unes à Zanzibar. On les emploie habituellement pour confectionner des outres, soufflets à forges et certaines parties des sandales.

PEAUX DE RHINOCÉROS : so., *goovi-za-pea*. — Elles viennent à Zanzibar des Kiloua et des ports au sud ; le prix en est très-variable ; on s'en sert pour faire des boucliers de diverses formes.

CORNES DE RHINOCÉROS : so., *pembé-za-pea*. — Elles arrivent des mêmes lieux que les peaux, et aussi des Bénadir. Elles se payent, aux Kiloua, de 4 à 6 piastres la frazela, et, à Zanzibar, de 8 à 12 piastres. Elles sont vendues parfois ce dernier prix à Moguedchou, mais elles valent le plus ordinairement de 6 à 8 piastres dans les Bénadir.

BEURRE FONDU : so., *som'li*. — On en tire principalement de Pemba, Mafia, Mombase et des Bénadir qui, tous, en fournissent à Zanzibar. Les Kiloua et les points au sud en reçoivent de celle-ci et de Mombase.

Le beurre fondu ou *semen* se prépare avec du beurre ordinaire que l'on fait bouillir en y mêlant un peu de riz blanc ou quelques feuilles de tamboul (bétel), et souvent ces deux ingrédients réunis. En certains endroits, on y ajoute quelques graines de guelguelane (coriandre), qui lui donnent un parfum agréable. On l'écume avec soin, puis on le verse dans des jarres nommées kaciki, ou dans des calabasses dites t'hongo ; les unes ont une capacité de 2 frazela, les autres de 4 environ. S'il a été bien préparé, il doit

ton en laine pour matelas et coussins, un petit nombre de tapis de pied, des drogues, gingembre, cardamome, poivre, mogat sont, en outre, répartis par Zanzibar sur les autres points de la côte.

Enfin cette île reçoit des Bénadir une très-petite quantité de gomme arabique et de myrrhe, et leur envoie un peu de tabac et de savon.

Bon nombre des articles que je viens d'énumérer, comme alimentant le commerce intérieur des États d'Afrique dépendants du sultan de Mascate, ne sont pas produits dans le pays ou ne le sont qu'en partie; une fraction seulement est destinée à sa consommation, et souvent même ils sont réexportés en totalité; aussi figureront-ils presque tous dans la nomenclature des objets fournis au commerce étranger. J'ai donc encore à les envisager sous ce nouveau rapport, et à compléter les indications que j'ai déjà données pour chacun par celles qui sont relatives à leur destination ultérieure. C'est ce que je vais faire en suivant l'ordre dans lequel ils ont été déjà présentés.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Esclaves. — J'ai cité les principales peuplades de l'intérieur d'où provenaient les esclaves transportés d'un point à un autre des États d'Afrique. Il en est aussi importé de plusieurs points au sud du cap Delgado, entre autres d'Anggoji, de Mozambique, d'Ibo et de Tonggui. Ce sont principalement des Oua-Makoua, qui sont très-estimés; mais ces exportations sont devenues difficiles à cause des croisières portugaises et anglaises qui surveillent la côte du Mozambique.

Peaux de mouton. — Mascate en expédie de loin en loin. Elles sont achetées par les Américains.

Peaux de cabris. — On en reçoit de Mascate et de Socotra en poil et en cuir; les Anglais en ont réexporté, à l'occasion, au prix de 3 à 5 piastres la kourdja.

Peaux de rhinocéros. — Il en vient quelquefois de la côte de Mozambique, particulièrement d'Anggoji. Les Kiloua et ports au sud les reçoivent des peuplades de l'intérieur, les Oua-Iào, les Oua-Makoua et autres. Les Indiens et les Arabes en prennent à Zanzibar pour l'Inde et le Keutch. Celles qui arrivent aux Bénadir des pays de Rahhan'ouine et des pays galla des bords du Djoub suivent la même destination.

Cornes de rhinocéros. — Elles ont les mêmes provenances que les peaux, et sont prises à Zanzibar par les Américains et les Anglais. Les Arabes et les Indiens les répartissent dans l'Inde, à Mascate, sur la côte sud d'Arabie et dans la mer Rouge. En Arabie, on en fait des manches de poignards; dans l'Inde, on les emploie à différents petits ouvrages, tels que boutons d'oreilles, bracelets, manches de couteaux et de poignards, etc. Cet article figure dans les importations annuelles de la côte à Bombay pour une somme moyenne de 3,000 roupies représentant la valeur d'environ 60 quintaux de cornes.

Semen. — Outre celui qui est préparé dans les diverses localités du littoral, il en vient à Zanzibar de Socotra. Zanzibar et Mombase en exportent aux Comorres, à Nossi-bé et à Mozambique. Le marché de Mombase en est largement approvisionné par ses voisins du littoral, et s'il tire, comme je l'ai dit en traitant du commerce intérieur, un peu de

sous ce rapport, les relâches de Lâmour et de Mombase, surtout la première, sont les plus fréquentées. Le gros de la flottille quitte l'Oman dans la première quinzaine de janvier. Tous ces navires, à de rares exceptions près, descendent jusqu'à Zanzibar, où ils arrivent à la fin de février. Leur chargement se compose, en proportions variées, d'étoffes pour turbans et ceintures, de vêtements (y compris les *bouchti*, burnous en poils de chèvre), de soies en fil, de tapis, de peaux en cuirs, de dattes et fruits secs, de pâtes et confitures, d'eau de rose, de blé, de fourrages (*ibis*), de gargoulettes et de diverses drogues.

Les bateaux partant de l'Inde (Bombay) et du Keutch appareillent de la fin de décembre à la mi-janvier, selon leur destination plus ou moins éloignée. Il en est qui vont jusqu'à Mozambique et à la côte ouest de Madagascar, après une courte relâche à Zanzibar ou à M'gáo; d'autres touchent à certains ports des Bénadir et du Souahhel. Dans ces escales, ils déposent quelques marchandises entre les mains de leur correspondant, s'ils en ont un; sinon, ils y laissent un agent qu'ils prennent à leur retour dans le nord. Tous ceux dont la destination définitive est Zanzibar y sont rendus d'ordinaire pour les derniers jours de mars.

Les bateaux de M'kellé, de Chehheur et de la côte de Meheura font route à la fin de janvier. Ceux de Meheura sont chargés de sel et de poisson salé. Les uns mouillent à Socotra, où ils s'approvisionnent d'aloès et de sang-dragon; d'autres, aux Bénadir, où ils trouvent toujours des passagers et un peu de fret pour le Souahhel. Ils se défont d'une partie de leur sel à Lâmour, parfois à Mombase, et le reste arrive à Zanzibar. Les bateaux de M'kellé et de Chehheur ont, à

bord, des oignons, un peu d'aloès, de gomme et autres drogues, puis du requin salé. En passant aux Bénadir, ils prennent du semen, des cornes de rhinocéros, de l'ambre gris en petite quantité; ils ont aussi habituellement, comme passagers, un certain nombre d'individus qui quittent temporairement leur pays, pour aller chercher fortune à Zanzibar, où ils s'emploient, les uns comme heummaline (portefaix), et quelques autres en qualité de soldats. Chacun de ces bateaux a coutume d'emporter, en marchandises et argent, de quoi se procurer, pour son retour, au moins la moitié de son chargement, que compléteront les bagages et vivres des passagers, et les provisions, en grains principalement, que leurs compatriotes émigrés à Zanzibar envoient aux parents qu'ils ont laissés en Arabie.

Les bateaux de la mer Rouge partent à la fin de janvier. Ce sont eux spécialement qui servent au transport, aller et retour, des pèlerins du Souahhel et des Bénadir. Leur cargaison ordinaire comprend du café en grain et en coque, de la verroterie, des pièces de toile fine et soieries, de l'essence de rose, du vieux cuivre, quelques tapis; et quand ils ont touché à l'un des ports de la côte soumal, entre Beurbeura et Guardafui, ils ont aussi un peu d'encens et de gommes. Ils déposent aux Bénadir une partie de leur verroterie, le café en coque, le vieux cuivre, et les échangent contre des peaux et des cornes, des grains, de l'argent et parfois de l'ivoire qu'ils vendent à Zanzibar. La fin de février est le moment où les divers bateaux ci-dessus mentionnés se trouvent réunis en plus grand nombre dans le port de Zanzibar. Alors beaucoup d'entre eux se halent à terre pour visiter et remettre leur carène en bon état; d'autres qui ne

de cidre, du papier à écrire, de la poudre et des fournitures de marine.

Leurs exportations ont également peu varié; ce sont toujours principalement de l'ivoire, des peaux, du copal, du girofle, quelques drogues, du sésame et, plus récemment, des piments; ils n'exportent plus ordinairement d'huile de coco. Leurs chargements de retour comprennent, en outre, le café qu'ils vont prendre à Moka et les produits de Madagascar (peaux, suif, copal), qu'ils peuvent se procurer en partie à Majunga et en partie à Nossi-bé.

Je passe aux Anglais.

Après la liquidation de la maison Hunt, en 1840, une société, dont la raison était Anderson et compagnie, avait établi à Zanzibar un nouveau comptoir anglais, ayant pour gérant un M. Peters. Ses opérations étaient plus restreintes que celles de sa devancière et se bornaient, je crois, aux transactions possibles sur le marché de Zanzibar. Un M. Wilson y avait organisé, plus tard, un autre comptoir qui devait, disait-on, correspondre avec une maison de Bombay. Enfin plusieurs tentatives individuelles ont été faites soit dans ce sens, soit pour monter des opérations avec la métropole; mais tous ces essais ont échoué ou n'ont eu que de minimes résultats. A mon dernier passage à Zanzibar, M. Peters était mort; la maison de Londres, dont il avait été le représentant, avait envoyé un agent qui s'occupait de la liquidation des affaires, et le brick anglais *l'Arrow* se tenait prêt à emporter le matériel restant.

Les importations des Anglais consistent principalement en verroterie, vaisselle, quincaillerie, armes, poudre, étoffes de coton, représentant une valeur d'environ 215,000 pias-

tres; et leurs exportations, en copal, sésame, ivoire, cornes de rhinocéros, cire, drogues et peaux de bœuf. Outre les spéculations dont il vient d'être question, deux ou trois navires de Maurice vont annuellement, aux époques des changements de mousson, charger des bœufs à Braoua. Une ou deux cargaisons d'ânes ont aussi été exportées de Moguedchou, il y a quelques années, par navires de cette colonie.

L'apparition, dans les États du Sultan, des navires de Brême et de Hambourg, dont il est parlé précédemment, est de date récente, et a eu, sans doute, jusqu'à présent pour but plutôt une sorte d'exploration commerciale que des spéculations faites d'après un plan d'opération arrêté. Ils ont importé des toiles, de la verroterie, de la quincaillerie, et exporté un peu d'ivoire, de copal, ainsi que des drogues; je crois qu'un ou deux d'entre eux se sont même rendus à Moka pour y prendre du café : en un mot, il n'y a encore rien de bien caractérisé dans la nature de leurs transactions.

Je dois maintenant expliquer comment sont distribuées les marchandises importées des divers pays et par les diverses voies qui ont été indiquées, tant à Zanzibar qu'en quelques-uns des points du littoral qui en dépend; ce sera en même temps décrire les mouvements du cabotage.

Les marchandises destinées à telle partie de la côte, soit pour la consommation, soit, surtout, pour être échangées avec les peuplades de l'intérieur, y sont transportées du port qui les a reçues directement, par des bateaux côtiers de dimensions et de genres différents, jaugeant de 8 à 25 et jusqu'à 30 tonneaux. Il faut y ajouter, ainsi que je l'ai dit plus haut, un petit nombre de grands bateaux qui trouvent

du Sultan, moins l'île Pemba, qui est affermée pour une redevance annuelle de 12,000 piastres, et Patta, où la domination de Saïd est contestée, depuis quelques années, par une partie des habitants. Les douanes du port de Lindy et celles de l'île Mafia sont sous-louées par Djiram aux gouverneurs de ces deux localités, qui sont, pour Mafia, Abou-Bakari-ben-Abdallah, et, pour Lindy, Mohhammed-ben-Aïssa. Le fermier actuel de Pemba est Saïd-Mohhammed-ben-Naceur.

Le tarif des droits est très-complicqué; il est assez difficile de reconnaître de prime abord un système raisonné de ces droits dans leur nature, leur but ou la fixation de leur chiffre; les détails que j'ai donnés sur les vues fiscales qui ont présidé à leur établissement et sur les transactions opérées à la côte le rendront plus intelligible.

Il n'est pas de marchandise dont l'entrée ou la sortie soit prohibée. Pour tous objets de quelque provenance et sous quelque pavillon que ce soit, le droit d'entrée est de 5 pour 100 en dedans *ad valorem*. Ce droit est perçu en argent ou en nature, à la volonté du chef de la douane; dans le premier cas, la valeur des marchandises est déterminée par l'arbitrage des négociants de la ville.

Aucun droit plus élevé ni d'autre espèce que celui susmentionné ne peut être et n'est effectivement appliqué aux étrangers ayant un traité avec le Sultan; mais, pour les indigènes, et je comprends sous cette dénomination banians, Hindous et Arabes, il est plusieurs objets pour lesquels on a fait exception à cette règle (1). Tels sont les animaux vi-

(1) On m'a dit que toutes les marchandises de l'Inde payaient 5 1/4 pour 100, et que ce quart en sus était pour les gardiens de la douane.

vants, dont le droit se paye par tête, quelle que soit, d'ailleurs, la valeur de l'animal, et qui est fixé à 10 piastres pour un cheval de l'Omân ou du Keutch, à 5 pour un âne de l'Omân, à 1 piastre pour un bœuf, à $\frac{1}{4}$ de piastre pour un mouton ou un cabri. D'autres exceptions concernent encore : 1° les esclaves de Madagascar ou des Comores, sur lesquels on prélève un droit de 2 piastres par tête; 2° la cire, qui paye toujours $\frac{1}{2}$ piastre par frazela; 3° l'écaille, imposée de $\frac{3}{8}$ de piastre ou 3 *soumoni* par men; 4° le miel, les mélasses et le vinaigre, qui payent $\frac{1}{4}$ de piastre par *kaciki*; 5° le semen, qui paye $\frac{1}{2}$ piastre par *kaciki*; 6° l'ivoire de Mozambique, qui paye 2 piastres par frazela de dents d'éléphant, et $\frac{1}{2}$ piastre de dents d'hippopotame; 7° les cornes de rhinocéros, qui payent 1 piastre par frazela; 8° le copal de Mozambique et de Madagascar, qui paye $\frac{3}{8}$ de piastre par frazela.

Il n'y a pas, à proprement parler, de droit prélevé à l'entrée sur les produits arrivant de l'intérieur dans les villes de la côte : ils passent des mains des indigènes en celles des marchands de ces villes, moyennant certaines formalités qui n'ont aucun rapport avec les droits du fisc. Cependant tous ces produits sont imposés une fois et selon un taux fixé, soit à leur sortie du pays, avec destination pour un port étranger, soit, et c'est le cas le plus fréquent, à leur introduction à Zanzibar, s'ils doivent y passer ou y être déposés. A ne considérer que ce qui se présente dans cette île à leur égard, on pourrait appeler ce droit un droit d'entrée; mais, comme il est également exigé pour les mêmes produits exportés directement à l'étranger, on devrait le regarder aussi comme un droit de sortie : seulement, par une tolérance

qui ne nuit en rien aux intérêts du fermier, et qui peut être à la convenance du détenteur des produits, s'il doit se rendre à Zanzibar, il peut n'être payé qu'à Zanzibar, chef-lieu et pivot des opérations. Cette question n'est pas, du reste, sans intérêt, car, aux termes de notre traité, nous ne devons payer nulle part de droits de sortie : il importe donc que la nature de celui dont il s'agit soit nettement dénommée et établie.

Pour le moment, et à quelque titre qu'ils soient perçus, voici le tarif des droits prélevés, à la douane de Zanzibar, sur les divers produits.

Ivoire. — Celui qui provient de Nyamouézi paye 8 piastres par frazela; tout autre ivoire arrivant par M'rima et Mombase (1), 4 piastres; celui des Kiloua, 2 piastres $\frac{1}{4}$ la qualité dite bouri, et 2 piastres les qualités inférieures; celui des points au sud des Kiloua, comme celui de Lâ mou et des Bénadir, 2 piastres. Les dents d'hippopotame payent partout $\frac{1}{2}$ piastre par frazela.

Cornes de rhinocéros. — Celles qui viennent de Nyamouézi payent 2 piastres par frazela; celles de tous autres pays, 1 piastre seulement.

Copal. — Celui qui est recueilli de Mombase à Pemba-M'nazi et de M'gâo à Tonggui paye par frazela $\frac{5}{8}$ de piastre (2); celui qui l'est de Coualé à M'gâo, ces deux points compris, paye 20 pour 100.

(1) D'après ce que m'ont dit le préposé des douanes et plusieurs marchands de Mombase, le droit payé à la sortie de l'ivoire par ce port ne serait que de 3 piastres le bouri, 2 $\frac{1}{2}$ le galan'sia et 1 piastre le mens-coub.

(2) A Mombase on m'a dit 10 pour 100 pour ce port.

pitre précédent, ressortent, comme déductions principales, les propositions suivantes :

1° Presque tous les points de la côte à la souveraineté de laquelle le Sultan de Mascate prétend, et qui ont une population sédentaire, participent plus ou moins au commerce de cette côte ; ce sont autant de marchés où viennent s'échanger les produits de l'intérieur de l'Afrique contre ceux de l'Inde, de la Perse, de l'Arabie, et des divers pays de l'Europe et de l'Amérique.

2° Les principales marchandises qui alimentent ce commerce sont :

Du côté de l'Afrique, l'ivoire, les esclaves, le copal, le sésame, le gros et le petit bétail, les peaux, le suif, le semen, les cornes de rhinocéros, les grains, le miel et la cire, l'écaille, l'ambre gris, les huiles de coco et de sésame, des gommes et résines ; et, comme production particulière de Zanzibar et de Pemba, le girofle ;

Du côté de l'extérieur, le sucre, le café, les dattes, le coton en laine, les cotons manufacturés, le sel, la verroterie, le fil de laiton et le fil de fer, la poudre de guerre, les armes, la vaisselle, la verrerie, la quincaillerie, les meubles, le tabac, le savon, les soieries, la passementerie, les sirops, fruits confits et liqueurs, et des fournitures de marine.

3° Les Arabes et les Indiens ne sont plus, comme autrefois, seuls exploitateurs de tout ce commerce ; depuis une quinzaine d'années, dix ou douze navires, sous pavillons américain, anglais et autres, y prennent une part que, d'après leur tonnage total, on peut évaluer au quart environ de celle des Arabes et des Indiens réunis.

4° Le transport des objets d'échange des pays de produc-

PETIT VOCABULAIRE FRANÇAIS ET SOUMALI.

A

| | | | |
|----------------------|--|-------------------------|-------------------|
| Abeille, | | chenni. | |
| Accoucher, | | adachèi. | |
| Acheter, | | guenâ'. | |
| Agneau, | | néiel. | (pour le b) ouâ'. |
| Aileron (du requin), | | tourti. | |
| Aimer, | | adjalhi. | |
| Aller, | | sâ'i. | |
| Aloès, | | hhoumeurr | |
| Ambre gris, | | 'ambeurr. | |
| Amer, | | akheur iahi ou koulaij. | |
| Ami, | | hebban. | |
| Ane, | | demir. | |
| Anneau, | | katem. | |
| Année, | | kolhora. | |
| Arbre, | | guédo'. | |
| Arc, | | ran'so. | |
| Argent, | | fodda. | |
| Autruche, | | gorioh. | |
| Avant, | | ikaorria. | |
| | | B | |
| Baleine, | | nebeuri. | |
| Bas (en), | | dik. | |
| Bateau, | | dôni. | |
| Bien, | | ouadjai. | |
| Blanc, | | â'diiehi. | |
| Bleu, | | mêdo. | |
| Bœuf, | | dibi. | |
| Boire, | | âb. | |
| Bois, | | qorioh. | |

R

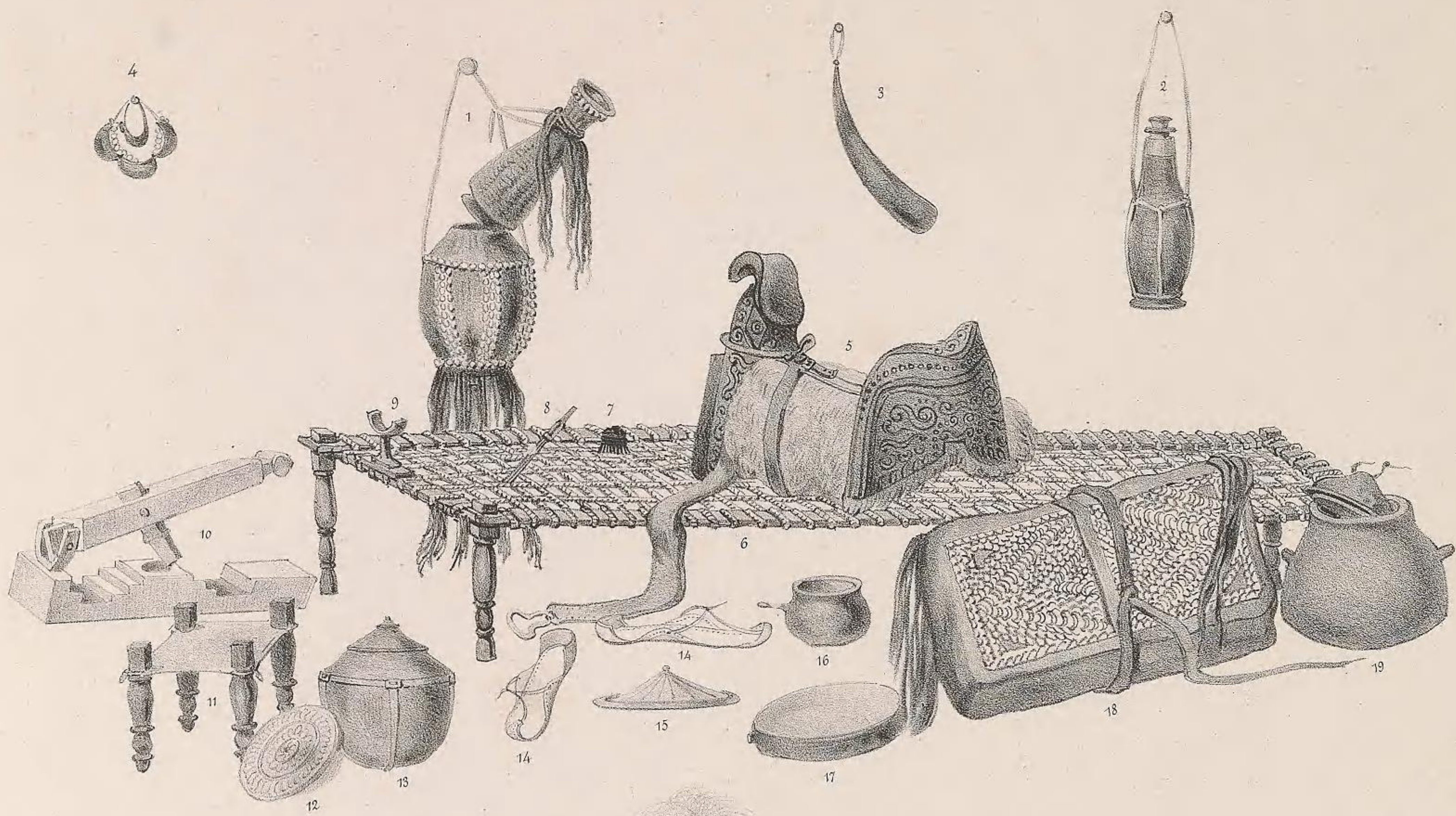
| | |
|----------------------------------|--------------|
| Rappeler (se), | agueren'hya. |
| Reins, | mesko. |
| Repentir (se), | logoud. |
| Requin, | lebahh. |
| Réunion (assemblée d'individus), | gob. |
| Rhinocéros, | ouïeul. |
| Riche, | ahhaulbeden. |
| Riz blanc, | bérid. |
| Riz en paille, | chelebi. |
| Rivière, | dâd. |
| Rouge, | guedoud. |

S

| | |
|------------------|-----------------|
| Sagaie, | ouérem. |
| Sandale, | kebo. |
| Sang, | dig. |
| Sanglier, | don'far. |
| Sauter, | boudda. |
| Sec, | engueguen iahi. |
| Seins, | naço. |
| Semaine, | djemmâa. |
| Sentir, | ourso. |
| Serment (faire), | daró. |
| Singe, | daïer. |
| Sœur, | ouélaléki. |
| Soleil, | qourrahh. |
| Sombre, | gâ'adour. |
| Souliers, | kebo. |
| Sourd, | adeguebi iahi. |
| Sueur, | dedeũd. |

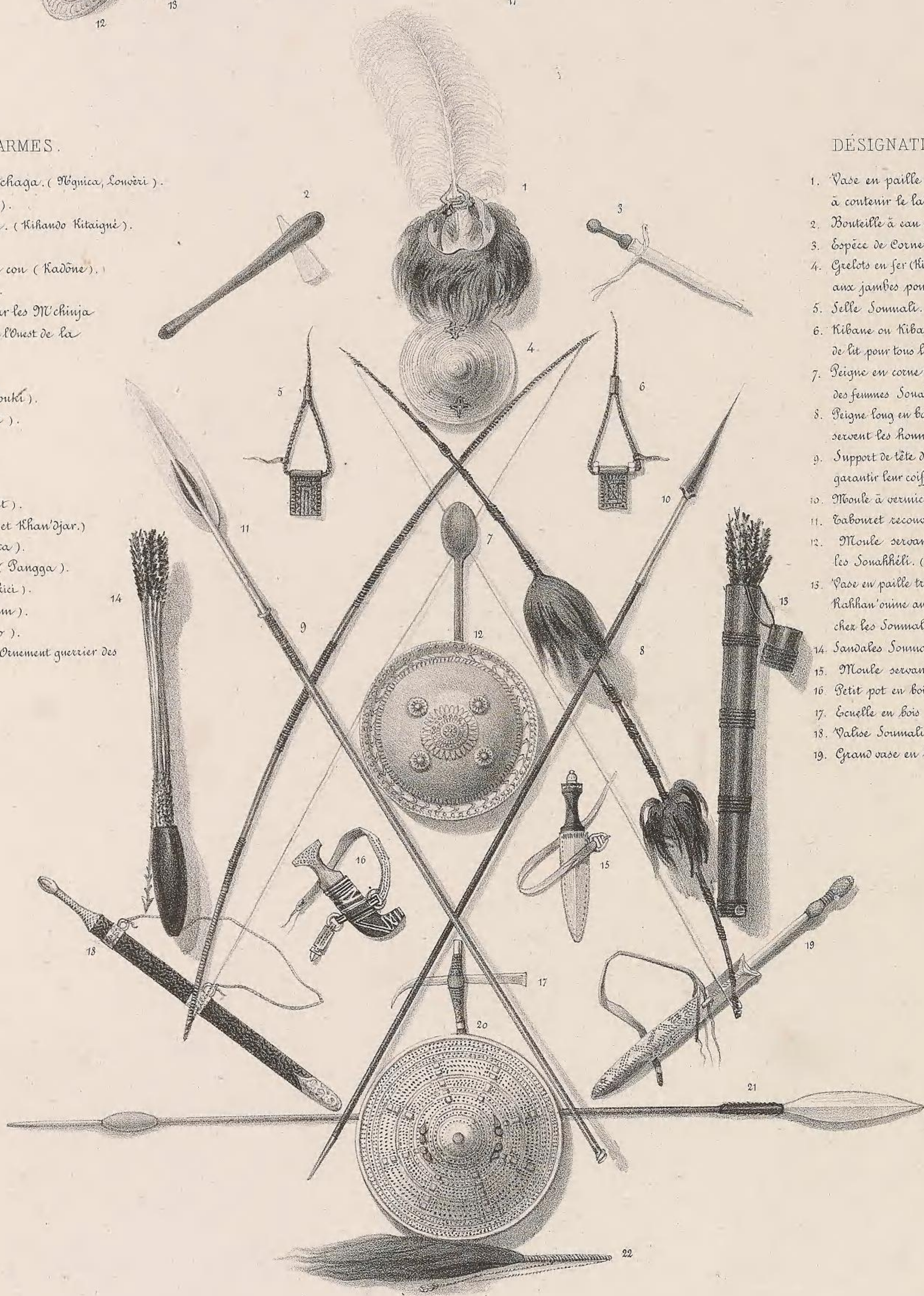
T

| | |
|--------------------|-----------|
| Talisman (du cou), | reurthas. |
|--------------------|-----------|



DÉSIGNATION DES ARMES.

1. Coiffure guerrière des Ouatchaga. (Néqica, Louvéri).
2. Hachot Soumali (Mogor).
3. Couteau Soignard de Tchaga. (Kifando Kitaini).
4. Bouclier Souakhéli.
- 5 & 6. Calismans Soumal portés au cou (Kadine).
7. Casse-tête Soumali. (Boyt).
8. Arc (Metchari) employé par les M'chiija indigènes du territoire situé à l'ouest de la côte dite M'rima.
9. Arc des Ouakamba.
10. Sagaie de Zanzibar. (M'kouki).
11. Sagaie Soumali (Oûrem).
12. Bouclier Bilontchi.
13. Carquois de l'Arc N° 8.
14. Carquois des Ouakamba.
15. Soignard Soumali (Gombet).
16. Soignard Arabe (Ojambia et Khan'djar).
17. Hachot de M'rima (Choka).
18. Sabre Arabe et Souakhéli (Pangga).
19. Sabre de Tchaga (Lousoulakici).
20. Bouclier Soumali (Gacham).
21. Sagaie de Tchaga. (Foumo).
22. Queue de Giraffe (M'viga) Ornement guerrier des Ouatchaga.



DÉSIGNATION DES USTENSILES.

1. Vase en paille tressée (Héano) servant à contenir le lait et le semen.
2. Bouteille à eau (Obbo) faite en fil décoré.
3. Espèce de Cornet à bouquin. (des Ouatchaga).
4. Grelots en fer (Kibangharah) que les Ouatchaga s'attachent aux jambes pour la danse.
5. Selle Soumali. (Soudouk).
6. Kibane ou Kibani, meuble servant de table et de lit pour tous les habitants de la côte.
7. Peigne en corne (Kifana-tchanono) à l'usage des femmes Souakhéli.
8. Peigne long en bois à trois branches dont se servent les hommes chez les Soumal.
9. Support de tête dont les Soumal se servent pour garantir leur coiffure quand ils se couchent sur le sable.
10. Moule à vermicelle employé à Zanzibar. (Kimo-tchakambi).
11. Bâtonnet recouvert en pain en usage sur toute la côte. (Kili).
12. Moule servant à cuire une sorte de galette chez les Souakhéli. (Kipani-tchakagni).
13. Vase en paille tressée servant chez les Soumal Kakhani'oume aux mêmes usages que le Héano chez les Soumal Madjeurtine.
14. Sandales Soumal (Kébo).
15. Moule servant au même usage que l'ustensile N° 12. (Chana Ouakamba).
16. Petit pot en bois (Mouwaché).
17. Ecuelle en bois (Kiléla) employés par les habitants de Tchaga.
18. Vase Soumali (Sofend).
19. Grand vase en bois employé à Tchaga.

ARMES ET USTENSILES DE DIVERSES PEUPLADES.